

RECHERCHE UN LOGICIEL DE FILTRAGE POUR POKER EN LIGNE

Par Profil supprimé Postée le 18/09/2012 13:13

bonjour,je me suis fais interdire il y a 4 mois environ pour les jeux en ligne et les casinos en faisant la démarche au pres d un commissaria de police.Aujourd hui ca m arrive de rejouer en recréant d autre identité de joueur,pour cela je shouaiterais installer un logiciel de controle parentale ,pouvez vous m indiquez un logiciel qui verouillera toutes tentatives de connexions sur un de ces sites de poker??merci d avance

Mise en ligne le 18/09/2012

Bonjour,

Concernant votre question sur l'existence d'un logiciel qui filtrerait votre accès aux sites de jeux, nous ne pouvons que vous orienter vers une personne spécialisée en informatique pour y répondre. Le système de contrôle parental, permet de sélectionner le blocage de certains sites mais cette sélection peut être désactivée. Ce système ne semble donc pas répondre à votre besoin de contrer votre pulsion pour le jeu.

Nous pouvons vous informer en revanche, sur la question de votre dépendance aux jeux d'argent et sur les aides complémentaires à l'interdiction d'accès aux jeux.

Vous empêcher d'accéder aux jeux en ligne est utile pour limiter les dépenses excessives, mais ne résout pas votre problème de dépendance qui pourrait se reporter sur d'autres conduites ou consommation et donc perdurer. Pour faire face à la dépendance, il est important de comprendre les mécanismes de celle-ci. La dépendance joue souvent un rôle dans la vie de la personne. Elle permet en effet d'éloigner ou d'anesthésier la personne de ses angoisses ou d'un certain mal-être. Vous empêcher de jouer ne suffira pas à régler les raisons qui vous font perdre le contrôle face aux jeux d'argent.

Il est important dans un premier temps, que vous ayez conscience des éléments de votre vie (événements douloureux, rupture, blocages, mal-être...) que vous tentez de fuir par le biais de votre pratique de jeu excessif. Il est nécessaire dans un second temps, que vous trouviez un autre moyen de les gérer. Il s'agirait par exemple de trouver un moyen d'expression, de vous occuper avec une autre activité moins nocive ou encore de résoudre lorsque c'est possible, le problème sous jacent à ce mal-être.

Ces étapes ne sont pas toujours aisées à franchir seul. Sachez qu'il est cependant possible d'être accompagné par un psychologue ou un psychiatre proposant une thérapie. Vous pourrez en consulter en privé ou dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Dans le privé, seuls les psychiatres peuvent être remboursés par la sécurité sociale. Dans les CSAPA, les consultations sont anonymes et gratuites. Une équipe pluridisciplinaire y propose des soins : médecins, psychologues et travailleurs sociaux. Vous trouverez des adresses de ces centres dans notre rubrique « s'orienter ».

Cordialement.
